

Vous trouverez ici, la procédure d'inscription pour la saison 2024/2025. Celle-ci s'effectue en ligne comme la saison précédente.

→ Vous êtes déjà licencié au C'CHARTRES BASKET M :

Pré-inscription en ligne via le lien la FFBB (vérifiez vos spams et indésirables) pour prendre la licence et éventuellement payer en ligne. Vous serez guidés durant tout le processus (ci-dessous toutes les étapes à suivre)

→ Vous souhaitez rejoindre le C'CHARTRES BASKET M :

Avant toute création de licence, vous devez prendre contact avec le club (secretariat@cbbm.fr) pour connaître les disponibilités d'effectif. Nous reviendrons très vite vers vous pour vous en informer. Voici les informations dont nous aurons besoin : Nom, Prénom, année de naissance, adresse mail et numéro de téléphone. En cas de validation, vous recevrez le lien vers le formulaire sous quelques jours.

ÉTAPES D'INSCRIPTION

ETAPE 1 – « JE SUIS »

Vérifier (renouvellement ou mutation) ou compléter (création) les informations concernant le licencié. Pour les mineurs, il est impératif de compléter les coordonnées des représentants légaux.

LA PHOTO D'IDENTITÉ DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE RÉCENTE SOUS PEINE DE NON-VALIDATION DE LA LICENCE PAR LA FFBB

ETAPE 2 – « JE SOUHAITE »

- Pratiquer le basket en :
Choisir « compétition » pour tous les joueurs qui veulent participer aux championnats ;
Choisir « Loisirs » uniquement si vous souhaitez évoluer en seniors loisirs ;
Choisir « ne souhaite pas pratiquer le basket au sein du club » uniquement pour les dirigeants, parents et coachs.
- Exercer une ou plusieurs fonctions dans mon club : cocher au moins une des cases.

ETAPE 3 – « JE PRODUIS MES JUSTIFICATIFS »

CERTIFICAT MÉDICAL :

Il doit impérativement comporter la mention « pratique du basket en compétition » pour tous sur l'imprimé FFBB

↳ Pour les mineurs : le certificat médical n'est plus obligatoire SAUF dans les cas suivants :

- En cas de réponse positive au questionnaire de santé
- En cas de surclassement (voir ci-dessous)

↳ Pour les personnes majeures :

Pour la délivrance de la 1ère licence ou suite à la reprise après un an d'arrêt, un certificat médical daté de moins de 6 mois est obligatoire.

Pour le renouvellement de la licence, le certificat médical est valable pour 3 ans SAUF en cas de réponse positive au questionnaire de santé ou de surclassement.

PRECISION : un mail spécial sera adressé aux joueurs, déjà licenciés, concernés par la demande d'un certificat médical.

SURCLASSEMENT :

Les joueurs devant être surclassés seront contactés par le club. Dans ce cas, la visite médicale est obligatoire et la partie "surclassement" de l'imprimé FFBB doit être remplie.

- ↳ Pour un surclassement simple, le médecin de famille est suffisant. **Pensez à prendre votre rendez-vous au plus vite.**
- ↳ Pour un surclassement en équipe région, la visite doit être faite auprès d'un médecin agréé FFBB. Prendre contact avec le club pour avoir la liste des médecins agréés FFBB et le formulaire spécifique à compléter.

ETAPE 4 – « JE M'ASSURE »

Tous les adhérents du C'Chartres Basket M doivent être assurés.

La formule A est incluse dans le prix de la licence, n'oubliez pas de la cocher lors de la demande de e-licence.

Récapitulatif des garanties de l'assurance Individuelle Accident

OPTION A	OPTION B	OPTION C
Prise en charge dans le prix de la cotisation	6,27€/an (à la charge du licencié)	0,36 € en plus du montant de la formule A ou B
Frais médicaux ; Décès ; Invalidité permanente suite à un accident.	Garanties de la formule A + Indemnités journalières suite à un accident	Garantie invalidité complémentaire à la formule A ou B
Préconisée pour les mineurs et majeurs non-salariés	Préconisée pour les majeurs ayant une activité professionnelle	

ETAPE 5 – « JE VÉRIFIE »

Pensez à vérifier toutes les informations qui ont été saisies

ETAPE 6 – JE M'ENGAGE

Communication : cocher les cases si vous souhaitez bénéficier des offres proposées

Je finalise ma demande de licence

Je sélectionne mon mode de paiement

ANNEE DE NAISSANCE			CATEGORIE	CREATION, RENOUELEMENT AVEC ASSURANCE "OPTION A" + CHASUBLE ENTRAINEMENT
2018	2019		U7	138 €
2016	2017		U9	138 €
2014	2015		U11	188 €
2012	2013		U13	195 €
2010	2011		U15	195 €
2007	2008	2009	U18	206 €
2004	2005	2006	U21	206 €
2003	et avant		SENIORS	206 €
			LOISIRS	125 €
				CREATION, RENOUELEMENT AVEC ASSURANCE "OPTION A"
			BASKET SANTE	105 €
			DIRIGEANT, MEMBRE	45 €

RÉDUCTION FAMILLE : - 15€ par licencié à compter du 2ème joueur (la réduction ne s'applique pas pour le règlement en ligne)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Paiement en ligne par CB, en fin de processus de prise de licence. Vous serez redirigé vers le site partenaire HelloAsso (Ce site propose un service gratuit et ne fonctionne que grâce aux dons. Une proposition de don volontaire pour la plateforme est systématique proposée, mais il n'y a aucune obligation, il suffit simplement de retirer le montant écrit au moment de la validation).

Paiement directement au club lors des horaires d'ouverture. Les moyens de paiements sont :

- Espèces ;
- Chèques à l'ordre du C'Chartres Basket M (possibilité de faire 3 chèques avec au dos le nom du licencié – Dernier chèque encaissé en décembre) ;
- Coupons-sport.

Le club peut fournir une attestation pour vos comités d'entreprises.

AIDE PASS'Sport

Le gouvernement reconduit l'aide au financement pour les inscriptions dans les clubs de sport. Cette aide de 50 euros concerne les enfants éligibles à l'allocation de rentrée scolaire. Les familles concernées recevront cet été un courrier vous informant que vous bénéficiez du dispositif Pass'Sport.

Il faudra vous présenter au club muni de votre courrier et 50€ seront déduits du coût de la licence.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF YEP'S POUR LA SAISON 2024/2025

Il s'agit d'une aide financière de 20 € pour les jeunes de 15 ans à 25 ans qui doit permettre de baisser le coût d'accès à la pratique sportive. Tous les jeunes de 15 à 25 ans (sans critère de ressources) sont concernés.

Pour bénéficier de cet avantage vous devez être inscrits sur yeps.fr, une fois votre inscription validée votre cagnotte sport est automatiquement activée. Vous pouvez directement présenter votre QR code à une association sportive, affiliée à une fédération en Centre- Val de Loire.

Pour rappel, le dispositif sera ouvert pour cette rentrée 2024 sur les mêmes dates que les années précédentes, à savoir du 1er septembre au 15 décembre 2024.

ETAPE 7 : « VALIDATION DE LA LICENCE PAR LE CCBM »

Une fois la demande de e-licence réalisée par l'adhérent, le club est informé et nous validons la demande de licence **SEULEMENT** si l'adhérent a fourni tous les éléments requis (inscription en ligne + (pour les nouveaux licencié l'inscription papier avec le règlement)

Tout dossier incomplet sera refusé !

ETAPE 8 – « RECEPTION DE LA LICENCE ELECTRONIQUE ET QUALIFICATION DU LICENCIÉ »

Dès validation de la licence par le club, le licencié est automatiquement qualifié et recevra un email lui permettant de télécharger sa licence.

